

Le budget—M^{me} Bégin

Tous les pensionnés célibataires qui touchent le supplément recevront maintenant \$50 de plus par mois d'ici Noël, somme qui viendra s'ajouter aux trois majorations en fonction du coût de la vie qu'ils toucheront comme d'habitude tous les trois mois. Cette hausse procurera aux pensionnés un revenu raisonnable afin qu'ils soient protégés une fois pour toutes. En somme, nous leur accorderons deux majorations de \$25 par mois. La première sera versée en juillet et l'autre en décembre, et elles viendront s'ajouter à l'indexation habituelle au coût de la vie. Environ 750,000 retraités célibataires, dont la plupart sont des femmes, auront droit à ces augmentations des prestations. Étant donné que le niveau de revenu donnant droit à une aide sera relevé, il y aura environ 25,000 nouveaux pensionnés qui commenceront à avoir droit à une partie du supplément modeste pour leur aider à améliorer leur revenu. C'est à mon avis une excellente nouvelle.

En outre, je présenterai à la Chambre au printemps, probablement dans le même projet de loi, une disposition visant à venir en aide aux immigrants âgés. Nous avons modifié les pensions pour les immigrants en 1977 afin de rendre la situation plus équitable. Avant cela, ils avaient droit à tout ou à rien. Nous avons constaté que nous devons faire face un jour à certaines disparités. Nous avons maintenant un régime équitable. Grâce à cette nouvelle modification, il sera non seulement équitable mais aussi pratique. Tous les immigrants âgés, même s'ils sont au Canada depuis peu, peuvent être assurés que, grâce au budget, ils se trouveront maintenant sur le même pied que tous les autres Canadiens à la retraite. C'est ce que fera le projet de loi que je présenterai. A mon avis, c'est une excellente nouvelle et c'est ce qui m'a autorisée à dire, au début de mon discours, que, à mes yeux, les pensions versées par l'État demeureront encore longtemps satisfaisantes au Canada. Elles sont indexées au coût de la vie et elles conserveront leur valeur réelle. Cela aussi, c'est une excellente nouvelle.

• (1130)

Nous avons également annoncé dans le budget, en résumé dans des brochures ainsi que dans des explications plus poussées, que nous voulons entreprendre une réforme du régime de pensions au Canada. Que voulons-nous dire par là? A mon avis, c'est un dossier fort important. Pour l'instant, nous discutons du régime d'assurance-maladie. Je ne veux pas trop présu-mer, mais nous adopterons—les partis l'ont promis—la nouvelle loi canadienne sur la santé. Par conséquent, les Canadiens ne seront plus tenus de payer des suppléments quand ils seront malades, devront consulter un médecin ou se faire hospitaliser au cours des années et des décennies à venir.

Toutefois, la question la plus importante que les Canadiens devront ensuite discuter et régler dans le domaine des affaires sociales est celle des régimes de pensions. Il y a dans les tribunes des gens d'Ottawa et d'autres régions du pays. Ils suivent le débat à la Chambre. Ils entendent les hommes politiques en parler. Certains d'entre eux travaillent pour des compagnies publiques ou privées, des administrations municipales, de petites compagnies privées ou d'importantes multinationales. Certains participent à des régimes de pensions, d'autres pas. Certains de ces régimes sont satisfaisants, d'autres ne le sont pas.

Chose certaine, à l'heure actuelle 55 p. 100 des travailleurs canadiens ou la majorité—et je parle seulement des travailleurs qui figurent sur des listes de paie—ne participent à aucun régime de pensions d'une compagnie ni à aucun régime privé.

S'ils sont incapables—et je suppose que c'est le cas de la plupart des Canadiens—de constituer leur propre régime de pension, d'économiser, d'acheter une maison, ils subiront, à l'âge de 65 ans, une chute brutale de leur revenu d'au moins \$10,000 en moyenne. Ils ont touché de meilleurs salaires, mais, en atteignant l'âge de la retraite, leur revenu tombera brusquement au niveau des prestations du régime public et universel.

Nous sommes chanceux d'avoir un régime de pensions universel. Seuls deux pays en ont un, la Suède et le Canada. Une fois les pensions publiques établies et satisfaisantes pour tous, il importe de s'assurer que la plupart des Canadiens, ceux de la classe moyenne, ne verront pas se détériorer, en raison d'un bouleversement soudain de leur revenu, le bon niveau de vie qu'ils se sont acquis au fil des années. C'est ce dont le gouvernement veut s'assurer dans le budget que le ministre des Finances a présenté mercredi dernier.

Nous avons entrepris de remanier le régime de pensions. Nous ne faisons que commencer. Nous aurions pu y aller plus carrément, mais les Canadiens sont d'avis que nous devons d'abord essayer de créer des emplois avant d'améliorer progressivement les régimes de pensions. Nous avons commencé par le Régime de pensions du Canada qui relève directement de notre compétence. Nous allons cependant négocier avec les provinces pour leur permettre de confirmer leur accord. Je crois savoir qu'elles sont bien disposées. Nous proposons des pensions pour les conjoints au foyer et les survivants qui restent à la maison. Nous voulons instaurer le partage obligatoire des crédits des régimes de pension à la rupture d'un mariage, à moins que les deux conjoints ne renoncent à ce droit. Dans le cas contraire, ce sera la règle générale. Quand les deux intéressés auront 65 ans, les prestations seront réparties entre eux et la pension de survivant ne sera pas annulée au moment d'un remariage. Voilà une excellente nouvelle pour les femmes en particulier, ainsi que pour de nombreux autres Canadiens.

Ensuite, nous proposerons toute une série de modifications—le ministre des Finances devrait s'en occuper au printemps—à la loi fédérale sur les normes des prestations de pension. Le moment n'est pas encore venu d'en examiner les modalités. Les députés auront l'occasion de le faire après que la loi aura été présentée. Cependant, pour en résumer la portée, les modifications vont rendre idéaux, pour ainsi dire, les régimes de pension des Canadiens travaillant dans des domaines de ressort fédéral. Je songe, par exemple, aux employés des banques, des entreprises de transport, de télédiffusion et de communication.

Ces pensions seront idéales en ce sens qu'elles seront en tous points transférables quand l'employé change d'emploi. Il est prévu que la prestation du survivant sera de 60 p. 100 de la pension du conjoint décédé, que les pensionnés seront protégés contre l'inflation dans une certaine mesure et qu'ils acquerront des droits à une pension après deux années d'emploi. Les pensions, appartenant aux travailleurs, doivent les suivre tout au long de leur vie active.

On prévoit une répartition des crédits de pension à la rupture d'un mariage afin de faire justice aux deux conjoints qui, somme toute, ont contribué au régime. Enfin, nous supprimerons dans les tables actuarielles l'infâme discrimination fondée sur le sexe. Autrement dit, nous utiliserons les mêmes tables